



SSTAR - Séance Contrôlée de Pratique du Tir

ACDC

- ARME :** Une arme doit toujours être manipulée comme si elle était prête à faire feu.
CANON : Ne jamais pointer ou laisser pointer le canon d'une arme vers quelque chose que l'on ne doit pas endommager.
DOIGT : Garder l'index hors de la détente tant que les organes de visée ne sont pas alignés sur la cible.
CIBLE : Être sûr de sa cible et de son environnement.

Le tireur s'engage à avoir une pratique sûre en toute circonstance et la séance contrôlée de pratique du tir lui permet de démontrer qu'il maîtrise tant les règles de sécurité que le fonctionnement de l'arme utilisée.

Contrôleur :		Tireur :		Saumur le :	
PHASE	ETAPES A RESPECTER	OK	NOK		
EN PERMANENCE	LE CANON EST TOUJOURS POINTÉ EN DIRECTION DES CIBLES quelle que soit l'étape ci-dessous.	S			
	L'ARME EST OBLIGATOIREMENT EN SÉCURITÉ quand le tireur ne la tient pas en main.	S			
	INTERDICTION DE TOUCHER À UNE ARME si une personne passe en avant du pas de tir.	S			
	UTILISER UN SYSTÈME DE PROTECTION AUDITIF.	S			
ARME EN SÉCURITÉ	Le CHARGEUR est retiré ou le BARILLET est basculé.	S			
	La CULASSE est verrouillée en arrière ou le CHIEN est ramené vers l'avant.	S			
	Contrôle visuel ou physique de l'absence de MUNITION dans la chambre et le puit de chargeur.	A			
	Un DRAPEAU DE SÉCURITÉ introduit dans la chambre.	S			
	L'ARME est posée sur la table de tir avec son drapeau de sécurité visible de loin.	A			
	Les éventuelles MUNITIONS non tirées ont été remises dans leur boîte.	A			
	Le CHARGEUR vide est posé avec les lèvres visibles depuis l'arrière du pas de tir (talon vers la cible).	A			
ARRIVÉE AU PAS DE TIR	Arme transportée dans une HOUSSE .	S			
	Les MUNITIONS ne sont pas avec l'arme.	S			
	L'arme est sortie de sa housse au COMMANDEMENT .	A			
PENDANT LE TIR	Le CHARGEMENT est réalisé sans précipitation avec des gestes assurés.	A			
	L' INDEX est hors de la détente dès que l'on n'est plus en visée sur la cible.	A			
	Les TIRS À SEC sont réalisés avec les mêmes contraintes de sécurité que les tir réels.	A			
INCIDENT DE TIR	Lors d'un incident de tir, la remise en fonction de l'arme est faite au POSTE DE TIR.	S			
	Soit le tireur règle son problème EN SÉCURITÉ avant de reprendre le tir, soit il lève son bras non armé pour DEMANDER DE L'AIDE .	A			
INTERRUPTION DE TIR ou ACCÈS AUX CIBLES	L'arme est MISE EN SÉCURITÉ .	S			
	Après avoir vérifié que tous les tireurs de sa travée ont mis leur ARME EN SÉCURITÉ et que la lumière rouge d'INTERDICTION DE TIR a été allumée, le passage en avant des tables de tir est autorisé.	S			
	En phase d'attente, chaque tireur est EN ARRIÈRE de son poste de tir, le long de la barrière métallique, sans possibilité de toucher les objets posés sur sa table de tir.	A			
FIN DE TIR	L'arme est rangée dans sa housse au COMMANDEMENT .	A			
	L'ensemble des impacts est dans la partie zonée d'une C50 ou d'une cible vitesse.	A			
VALIDATION *	Nombre de "Non OK" (NOK) pour les étapes engageant la sécurité	S	=		
	Nombre de "Non OK" (NOK) pour les étapes concernant l'aisance au tir	A	=		

* Pour être validé, le tir de 50 cartouches ne doit comporter aucun (0) NOK en sécurité (S) et au maximum quatre (4) NOK en aisance au tir (A).

Validation du tir contrôlé :

OUI

NON

Rayer la mention inutile.

Signature du contrôleur

Signature du tireur

--	--